

# Réunion constitutive fédération

18 septembre 2020, Zoom

## Introduction de Patrick

Discussion depuis 2 ans

Patrick Lemaire (SF Biologie Dev) arrive en fin de mandat fin décembre.

Argumentaire pour une structuration rapide:

- Visibilité acquise par les sociétés savantes qui demande une assurance de représentativité des prises de paroles.
- Besoin de règles assurant le respect de la diversité des sociétés
- Besoin d'un mode de fonctionnement démocratique avec un conseil et un bureau élus, garant de la représentativité des prises de position et respectueux de la diversité du collectif.

## Textes de référence

- Charte des sociétés savantes académiques
  - Définir les conditions minimales qu'une association doit satisfaire pour être reconnue comme société savante académique.
  - Les associations agissant dans le périmètre d'action des sociétés et poursuivant des buts convergents pourront participer à la fédération en tant que membres associés.
- Statuts, déposés en préfecture, sont plus lourds à modifier n'y mettre que l'essentiel.
- Règlement intérieur ajustable en AG est plus facile à modifier.

Accès aux textes: <https://societes-savantes.fr/creation-dune-federation-de-societes-savantes-academiques/>

## Étude de la charte

Patrick Lemaire: Essayer de converger d'ici fin décembre.

Guy Wormser (SF Physique): Groupe de travail pour préparer une assemblée constitutive. Prendre son temps.

Patrick Lemaire: Il faut aller plus vite. On y travaille depuis 2 ans.

Rémi Mounier (SF Myologie): On a déjà assez discuté. Il faut y aller.

Guy Wormser: On est en train de déléguer à la fédération le droit de s'exprimer.

Pierre Lurbe (SE Anglo-Américaines): Pas d'opposition entre la fédération et les sociétés particulières.

Patrick Lemaire: Article final pour permettre un ajustement des SS particulière.

Dominique Valérian (S Historiens Médiévistes de l'ESP): On a des domaines spécifiques qui resteront. Objectif = Assemblée constitutive en décembre ou début janvier. Charte, statut, règlement déjà bien avancés.

Patrick Lemaire: Principe de subsidiarité. Voir article 14 recopié ci-dessous.

*Article 14 (Prise de positions publiques de la Fédération): La Fédération a vocation à prendre des positions publiques sur des sujets ayant trait à l'organisation et au financement du monde de la recherche et de l'enseignement supérieur publics et à ses relations avec la société (décideurs politiques, grand public, Éducation Nationale, entreprises privées).*

*Une prise de position publique sur un sujet donné peut être publiée sous l'égide de la Fédération si au moins 30% des membres actifs la soutiennent, via un scrutin nominatif qui peut être électronique.*

*Si aucun membre actif ne s'oppose au texte, la prise de position est signée de la Fédération. Dans le cas où certains membres actifs s'opposeraient au texte, la prise de position est alors présentée par la Fédération, mais n'est signée que par les membres la soutenant.*

Manuela Martini (AF Histoire Éco): l'article 14 doit s'appliquer à toute prise de parole.

Guy Wormser: La fédération a beaucoup de plus de force que les sociétés individuelles avec le risque d'étouffer la parole de sociétés individuelles.

Patrick Lemaire: Lister explicitement les conditions qui garantissent le soutien de la fédération à une prise de position commune:

- Soutien d'une partie significative des membres (> 30%?)
- Chacun garde la liberté de s'exprimer indépendamment de la fédération.

Pierre Lurbe: Un objectif de la fédération est aussi de travailler ensemble à travers le spectre des disciplines académiques. Lettres et Sciences humaines: intérêt pour les disciplines scientifiques.

Patrick Lemaire: Aspect très important de la fédération. Ça marche!

Benoît Schoefs (Société Botanique de France): Si ça se passe mal, les membres se retireront et la fédération mourra d'elle-même.

Dominique Valérian: Ça a plutôt bien marché durant 2 ans. 30% de société en soutien d'une prise de position est un minimum. Prendre en compte que l'élection présidentielle est dans 1,5 ans.

Luc Bougé (S Informatique de F): Bonne dynamique des prises de positions. Notre parole commence à être reconnue, il nous faut une structure qui donne de la légitimité.

Hervé Cottin (SF Exobiologie): Comment rendre visible le fait que des SS peuvent ne pas être d'accord avec une prise de position. Il faut plus de 20-30% de sociétés en soutien d'une prise de positions.

Patrick Lemaire: Initialement, les 20 ou 30% étaient là pour prévoir le cas d'une prise de position sur un point où beaucoup de sociétés ne sont pas concernées.

Éric Arquis (AF Mécanique): Il faudrait distinguer les notions de "ne se prononce pas" et "s'oppose".

Marc Taillefer (SF Chimie): Dans les 6 derniers mois, beaucoup de motions adoptées à une très large majorité. On peut être optimiste.

Patrick Lemaire: Exemple: Interaction entre entreprises et domaines de labo. Certaines sociétés ne seront peut-être pas vraiment concernées. Mais elles le deviendront peut-être? Voir à l'usage.

Éric Arquis: Exemple du CIR. Débat difficile au sein de la société de Mécanique. Convaincu de l'intérêt de la fédération, bilan très positif. Attention à ne pas être trop "gourmands"

Patrick Lemaire: Mettre en place des commissions spécialisées. Sujet important.

Dominique Valérian: Bien faire la différence entre s'opposer et être indifférent.

Éric Arquis: Bien exprimer les votes dans les communiqués.

Yves Demazeau (AFIA): Ne considérer que les votes exprimés et demander la majorité.

Luc Buée (S des Neurosciences): A la SdN, c'est le bureau qui répond pour les affaires de la fédération. Exception votée en CA. Il y a une cellule spécifique sur les affaires de la fédération. Il faut adapter le règlement de nos SS pour que ça marche. Notion de représentant à la fédération, pas forcément quelqu'un du CA.

Rémi Mounier: Nous avons créé une notion de délégué pour ce type de mission.

Dom Helmlinger (SF Génétique): Je suis un tel représentant, même si je ne suis pas au bureau.

Luc Bougé: Gestion de l'hétérogénéité des associations?

Patrick Lemaire: Objectif = respecter les différences de fonctionnement des associations. La version actuelle des textes propose:

- Pondération des votes par le nombre d'adhérent.es des sociétés
- Pondérations des montants de cotisation
- Fourchette de 1 à 4

Guy Wormser: S'inspirer du CERN. Historiquement, toutes les décisions ont été

- 1 membre (Pays) = 1 voix pour les décisions politiques
- 1 membre (Pays) = n voix selon sa contribution financière pour le fonctionnement général

Pierre Lurbe: Société européenne d'études anglaises. Chaque pays = 1 voix, même si rapport 1 à 100.

Luc Bougé: Notion de majorité qualifiée.

Pierre Lurbe: un problème potentiel est celui de l'appartenance d'un délégué à plusieurs sociétés.

Patrick Lemaire: le problème est réglé dans le texte en indiquant qu'un.e délégué.e ne représente qu'une seule société.

Dominique Valérian: Prise de position? Chaque société = une voix?

Guy Wormser: Point à discuter en assemblée constituante. Prévoir plusieurs formulations de certains articles, sur lesquels les délégué.e.s voteront.

Marc Taillefer: Pendant la constituante: Une association = une voix.

Dominique Valérian: Distinguer les décisions de fonctionnement et élections (vote au poids) et les décisions politiques de prises de positions (vote nominal).

Il semble y avoir un large consensus sur ce point.

#### Résumé des points abordés et des consensus qui se dégagent

- Il faut accélérer le processus de création de la Fédération. Prévoir la constituante au début janvier 2021.
- L'article 14 de la version préliminaire du RI est fondamental. Il faut considérer les suffrages exprimés, et la proportion de votes en soutien, neutres et en opposition. la constituante aura à trancher entre plusieurs propositions de pourcentages pour qu'une prise de position soit portée par la Fédération.
- Différentes procédures de vote:
  - Élections, vote courant sur le fonctionnement interne: majorité pondérée en fonction du nombre d'adhérent.e.s de chaque société
  - Prises de positions publiques, décisions politiques: 1 société = 1 voix.

## Assemblée constituante

Patrick Lemaire: Proposer au vote des rédactions alternatives en amont de la constituante. Éviter les amendements en temps réel.

Rémi Mounier: Il faut que les sociétés aient une position claire en amont sur les textes.

Patrick Lemaire: Il faut que les sociétés se déclarent candidates à être membres de la fédération. Il faut d'abord adhérer à cette charte. Demande: quelle est la liste des sociétés participantes? Il est actuellement difficile de répondre.

Luc Bougé: Comment vérifier que les SS correspondent à la charte?

Patrick Lemaire: Déclaratif dans un premier temps lors de la création de la fédération? Ensuite procédure de vérification par le CA.

Guy Wormser: Procéder en 2 étapes. Une version préliminaire pour les membres fondateurs, puis une version validée pour les membres additionnels.

Patrick Lemaire: On pourrait considérer que les membres fondateurs sont les SS académiques qui sont sur la liste Socacad en date du 18 septembre et qui en font la demande (créer un formulaire en ligne très simple).

Guy Wormser: Notion de version finale de la charte?

Anne Guillaume (Météo et Climat): La charte est très importante pour Météo & Climat. La charte ne doit pas pouvoir être changée facilement/souvent. Validité juridique de la notion de majorité qualifiée et de vote pondéré? Météo & Climat fonctionne avec une notion de collèges. Pour la Fédération, un collège des membres fondateurs pourrait être garant du respect des objectifs fondateurs. (Anne fait passer les statuts de Météo et Climat pour s'inspirer sur ce point).

[Question non abordée dans la réunion: Luc Bougé: Comme dans toute association, l'adhésion est annuelle, pour tous les membres y compris les membres fondateurs. Le renouvellement de l'adhésion est statutairement soumis aux mêmes conditions que l'adhésion: il faut que le membre continue de respecter la charte. Le mécanisme de vérification par le CA doit donc être conçu pour un fonctionnement à long terme.]

### Résumé des points abordés et des consensus qui se dégagent

- La charte actuelle, déjà longuement discutée, sera la base de la définition des membres fondateurs, les sociétés qui ont l'habitude de travailler ensemble depuis près de deux ans.
- Les membres fondateurs sont garants du respect des objectifs initiaux de la fédération et pourraient être organisés en collège.
- Une fois la fédération constituée, la charte finale sera validée en CA et stabilisée.
- La demande d'être membre fondateur se fera en ligne.

## Annuaire des SS académiques

Pierre Lurbe: Abonnement à l'annuaire? On peut être dans l'annuaire sans être dans l'association. Faire supporter les coûts. Permettre aux petites associations de ne pas trop payer.

Dominique Valérian: Le niveau de cotisation est défini annuellement en AG (et n'a donc pas à être indiqué dans statuts ou RI).

Patrick Lemaire: Rôle important de l'annuaire pour notre visibilité auprès des journalistes, des citoyen.ne.s, des décideur.se.s.

Vincent Gibiat (SF Acoustique): Attention à la RGPD concernant le type d'infos à faire figurer dans l'annuaire (ex. Pas de coordonnées personnelles).

Sylvie Pittia (S. Prof. Histoire Ancienne, qui a rejoint après la première partie de la discussion)

Discussion Socacad: un seul intervenant par société et signature de la société, pas de la personne. Il est urgent qu'on se structure, notamment pour ne pas se faire manipuler. Attention à réagir de manière mesurée sur des sujets sensibles (exemple les disciplines rares sur lesquelles nous avons été invités par le ministère à nous positionner, alors que le rapport de la CPCNU semble ignoré et en contradiction avec celui de la CPU).

### Résumé des points abordés et des consensus qui se dégagent

- Annuaire inclus dans la cotisation annuelle des membres
- Possibilité en plus de figurer dans l'annuaire pour les sociétés qui ne seraient pas membres.

## Conclusions

Réunion constructive qui a permis d'avancer sur plusieurs points importants et de trouver des consensus.

Patrick Lemaire: Assemblée constituante prévue début Janvier. nécessité de constituer un petit groupe pour préparer cette assemblée constituante.

Se déclarent prêts à y participer:

- Rémi Mounier (SF Myologie)
- Pierre Lurbe (SE Anglo-Américaines)
- Luc Bougé (S Informatique de F)
- Benoit Schoefs (S Botanique de F)
- Guy Wormser (SF Physique)

[commentaire de Patrick Lemaire lors de la rédaction de ce CR: diversité thématique insuffisante (SHS sous représentées) et composition exclusivement masculine à revoir].

Rémi Mounier: Nécessité d'un rétro-planning.

### Retro planning [dates avec ? = Première proposition Patrick Lemaire lors de la rédaction du CR]

- Assemblée constituante: 1er janvier 2021
- Candidat.e.s au CA: 15/11/2020?
- Corps électoral: Liste des délégués des sociétés fondatrices établie: 01/11/2020?
- Versions "assemblée constituante" des statuts et du RI (avec formulations alternatives de certains articles sur lesquelles les délégué.e.s se prononceront en constituante) diffusées au CA des membres fondateurs: 01/11/2020?
- Liste des membres fondateurs (actifs): 25/10/2020?

Nécessité de renvoyer l'invitation à commenter les versions actuelles des statuts et RI.

## Addendum

Note de Patrick Lemaire lors de la rédaction du CR: Question non abordée des membres associés: peut-on définir une liste de membres associés "fondateurs" (mot peut-être non adapté) en amont de la constituante. ces membres peuvent-ils participer à la constituante et à sa préparation (exemple statuts, RI) ?